

Communiqué de presse

Le 16 mai 2022

Sortie de crise sanitaire : les nouvelles mesures

La situation sanitaire s'améliore en Ariège, où le taux d'incidence de la Covid 19 connaît une baisse significative. Ce taux est de 369,4 pour 100 000 habitants pour la semaine du 6 au 15 mai 2022. A titre comparatif, il était de 1 352,4 pour 100 000 durant la période du 6 au 15 avril 2022.

En application du décret n° 2022-807 du 13 mai 2022 , le port du masque n'est plus obligatoire dans l'ensemble des transports en commun, à compter de ce jour. Sont concernés notamment le métro, le bus, le train, l'avion et les taxis. Il reste cependant conseillé pendant les heures de forte affluence.

Le masque reste obligatoire pour les soignants, les patients et les visiteurs des lieux de santé et de soins.

Le masque demeure un outil efficace pour prévenir la transmission du Covid-19, au même titre que les autres gestes barrières. Il est nécessaire de garder ces bons réflexes pour protéger au mieux les plus fragiles.